

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il s'est réuni le Jeudi 15 Décembre 2011, sous la présidence, de Monsieur Yvon BERNARD, Maire.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 24 Novembre 2011

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 - Secrétaire de Séance

Les élus municipaux ont choisi comme secrétaire de séance, Monsieur Robert DAVID.

3 - Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme : Approbation

Lors de la séance du 19 Juillet dernier, l'assemblée municipale avait décidé unanimement de procéder à une révision simplifiée du P.L.U. portant sur une réduction de la zone de protection architecturale (située en U.A. au regard du P.L.U.).

Le but avoué de cette révision étant d'exclure notamment le site d'implantation de la mairie de ce secteur protégé et ce afin de pouvoir organiser l'extension de ce bâtiment communal, selon un principe d'une charpente à 3 % pour la toiture dite "en terrasse". (cet élément de construction étant interdit sur le plan urbanistique dans la zone de protection architecturale considérée).

Ceci étant rappelé et après avoir pris connaissance du bilan de concertation avec la population et des conclusions du commissaire enquêteur émises à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 Octobre au 3 Novembre 2011 inclus, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **décide d'approuver** cette révision simplifiée du plan local d'urbanisme.

N.B ☞ La présente délibération deviendra exécutoire dans le délai d'un mois suivant la réception par le préfet du dossier prévue le 16 Décembre 2011.

4 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)

Les travaux d'adaptation des locaux d'une partie de l'école désaffectée de Benguë qui hébergera à partir de Janvier prochain le nouveau service "Accueil de Loisirs Sans Hébergement", sont pratiquement terminés.

Profitant de l'opportunité de récupérer un local de rangement attenant à l'office et qui sera bien utile pour stocker du petit matériel utilisé pour les diverses activités de cet "A.L.S.H.", l'assemblée délibérante **décide unanimement** de procéder à des travaux complémentaires de réfection de peinture dans cette pièce.

C'est **l'entreprise Jean-Michel BOMAL** de Noyal-Muzillac qui exécutera ces travaux pour un coût prestataire de **633,35 € T.T.C.**

A la suite de ce bordereau, le conseil municipal **a aussi adopté**, à l'unanimité des suffrages exprimés, le règlement intérieur de cette structure, définissant les modalités pratiques de fonctionnement, ainsi élucidées d'une façon catégorielle :

- conditions d'accès et d'inscription
- tarifs, facturation et paiement
- horaires d'ouverture et conditions d'accueil
- fonctionnement (règles de vie, situation d'urgence...)
- responsabilité civile

5 – Personnel communal : Modification du tableau des effectifs

Conséquence directe de la mise en place de la nouvelle structure dite "Accueil de Loisirs Sans Hébergement", l'assemblée délibérante **décide unanimement de procéder à compter du 1^{er} Janvier 2012** à :

→ **une modification** de la durée hebdomadaire pour un agent, se traduisant par une augmentation d'heures de travail hebdomadaire annualisé de 1,46/35^{ème} (service restaurant scolaire municipal et A.L.S.H.). Le poste de la responsable cantine passe ainsi à temps complet.

→ **une création** de :

- deux postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} Classe à temps non complet – base 22/35^{ème} (service A.L.S.H.)
- d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe à temps non complet – base 13/35^{ème} (service école communale et A.L.S.H.)

Pour ce poste, l'éventualité de le concrétiser dans le cadre d'un emploi aidé (contrat de droit privé) sera explorée.

A ce titre, toutes personnes intéressées par cet emploi portant sur une "intervention ménage" à l'école communale et à l'A.L.S.H., peuvent d'ores et déjà poser leur candidature auprès du secrétariat de la mairie.

N.B ☞ En marge de ce bordereau, **Madame Fernande MICHELOT** a fait un point précis sur les premières inscriptions à l'A.L.S.H. pour les six mercredis à partir du 4 Janvier 2012. La fréquentation moyenne attendue se situe aux environs de 13 enfants.

6 – Budget Général de la commune : Décisions modificatives budgétaires

Pour répondre à la demande de Madame le Receveur-Percepteur, et eu égard à la nomenclature de la comptabilité publique "M14", le conseil municipal **décide unanimement** d'opérer pour quelques mandatements et titres de recettes administratifs en section de fonctionnement, à des changements d'imputation d'articles sous la forme de décisions modificatives budgétaires, ainsi établies :

• c/6042 - Achats de prestations de services	=	+ 1 507 €
• c/64118 - Autres indemnités	=	+ 290 €
• c/64168 - Autres emplois d'insertion	=	- 402 €
• c/6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	=	+ 112 €
• c/6554 - Contributions aux organismes de regroupement	=	- 1 507 €
• c/7474 - Participations Communes	=	- 16 469 €
• c/74748 - Participations autres communes	=	+ 16 469 €

7 - Exécution partielle des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif "2012"

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés, **autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du budget primitif 2012 (prévue fin Mars), les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2011 (hors inscriptions budgétaires afférentes au remboursement de la dette).

Ce quart des crédits N-1 se chiffre globalement à **297 732 € T.T.C.** et pourra se rajouter aux restes à réaliser qui seront constatés à la date du 31 Décembre 2011.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES -

⊗ Réaménagement et extension de la mairie : Réflexion sur la programmation

A notre demande de subvention "Eco-Faur 2" (concours financier espéré de 100 000 € !), la région nous a adressé cette réponse le 29 Novembre dernier :

"La Commune de NOYAL-MUZILLAC ayant déjà obtenu une subvention de 100 000 € en 2010 pour l'épicentre du bourg, le dossier pour la mairie ne sera recevable qu'en Août 2013".



Se pose alors pour les élus municipaux, un véritable "dilemme", à savoir l'obligation de choisir, en terme de programmation, entre deux scénarios possibles comprenant tous les deux des incertitudes et des inconvénients :

- ◆ **1^{er} scénario** : le conseil municipal décide de maintenir la réalisation de ce programme d'investissement, comme prévue initialement, d'Octobre 2012 à Juin 2013, en faisant table rase des 100 000 € attendus
- ◆ **2^{ème} scénario** : l'assemblée délibérante décide de retarder cette programmation d'une année en sachant :
 - ✕ qu'il faudra restructurer le projet sur le plan thermique en fonction de la nouvelle réglementation qui semble pointer son nez aux horizons 2013. Autrement dit, en terme d'exigence, nous ne serons plus au niveau "bâtiment basse consommation" mais plutôt au niveau de "bâtiment passif".

A coup sûr, des "plus-value" importantes seront inévitables, tant sur le plan de la maîtrise d'œuvre que sur le plan des travaux.

- * que même si on répond aux "nouvelles contraintes R.T.", on est sûr de rien, quant à l'obtention de l'aide financière régionale.

C'est une situation qui n'est pas évidente à gérer. A ce propos, Monsieur le Maire **demande** à ses collègues de réfléchir sur ce dilemme de façon à prendre, lors du conseil municipal du 26 janvier prochain, une décision d'orientation la plus opportune pour la collectivité noyalaïse.

Affaire à suivre...

☒ Aménagement de l'épicentre du bourg

Monsieur Lucien DOUAUD, adjoint, fait le point sur l'avancement des travaux de cet aménagement urbain :

- * tous les branchements d'eau potable ont été repris avec pose des compteurs à l'extérieur
- * les tranchées et fourreaux sont terminés pour les réseaux éclairage public et de télécommunication
- * le réseau "eaux pluviales" à l'exception de quelques grilles à mettre en place, a été entièrement exécuté
- * les premiers terrassements ont été réalisés Place de la Bascule et Rue de la Poste. La mise en place de la grave bitume Place de la Bascule est prévue pour le 20 Décembre
- * le pavage entre l'église et la maison du patrimoine et devant le bar Le Nolwenn, est en cours de pose
- * les grilles pour la mise à la terre du paratonnerre de l'église ont été positionnées près de la Bascule dans le futur espace vert

☞ Globalement, le planning d'exécution des travaux est respecté.

Affaire à suivre...

☒ Comité National d'Action Sociale pour le Personnel Communal

Madame Thérèse SEVESTRE, Adjointe, rappelle aux élus municipaux que le CNAS est l'équivalent du "Comité d'œuvres sociales" que l'on trouve dans divers organismes et entreprises.

La collectivité territoriale noyalaïse est adhérente au Comité National depuis le 1^{er} Janvier 2006. Voici le bilan de l'exercice "2011".

⊗ **Aides non soumises à conditions de ressources**

▲ Rentrée Scolaire	⇒	814 €	}	<u>1 464 €</u>
▲ Garde d'Enfants	⇒	200 €		
▲ Noël des Enfants	⇒	360 €		
▲ Culturelle	⇒	90 €		

⊗ **Aides soumises à conditions de ressources**

▲ Séjours Vacances	⇒	1 215 €	}	<u>2 130 €</u>
▲ Centres de Loisirs	⇒	346 €		
▲ Séjour Linguistique	⇒	77 €		
▲ Classe d'Environnement	⇒	492 €		

⊗ **Plan Epargne Vacances** **220 €**

⊗ **Participation billets parcs d'attractions, concerts, cinéma** **357 €**

⊗ **Participation Chèques Coupons-Sports** **148 €**

Total des aides perçues **4 319 €**

↳ **pour une cotisation "2011" 3 181 €**

⊗ **Projet de lotissement privé**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus municipaux un projet de lotissement privé, piloté par la "Société NEGOCIM", dans le secteur du Bois Gestin.

La première esquisse organisationnelle de cet espace immobilier en devenir, présente les éléments structurels suivants :

- ✓ surface aménagée \simeq 36 000 m²
- ✓ surface privative \simeq 21 200 m²
- ✓ surface commune \simeq 14 800 m²
- ✓ nombre de lots prévus = 59
- ✓ nombre de lots pour du logement en PSLA = 8
- ✓ surface moyenne d'un lot (hors PSLA) \simeq 400 m²
- ✓ zone de stationnement \simeq 45 places sur les espaces communs

Ce dossier va être soumis pour examen le 19 Décembre 2011 à la commission municipale de travaux rurbains. Ses observations seront, par la suite, transmises au service instructeur de la D.D.T.M. de Muzillac et ce afin d'engager une étude plus approfondie des souhaits que la collectivité noyalaise pourrait formuler courant Février 2012 au promoteur dans l'optique de l'élaboration du schéma complet d'organisation de l'ensemble de la zone d'implantation et qui sera à terme la pierre angulaire du dossier de permis d'aménager.

Affaire à suivre...

☒ Dossiers et projet communautaires

Tour à tour **Monsieur le Maire, Mesdames Thérèse SEVESTRE, Fernande MICHELOT et Messieurs Lucien DOUAUD et Jean-Marc LE BRAS** ont fait le point sur divers dossiers placés sous la tutelle de la communauté de communes "Arc Sud Bretagne" et portant sur divers domaines comme le social (gérontologie, emploi, actions caritatives), le tourisme, les transports scolaires, les travaux de voirie et d'espaces publics, les moyens de communication (nouveau site internet), les zones d'activités, le personnel territorial communautaire, l'environnement et la redevance incitative (ordures ménagères).

☒ Éléments informatifs divers

- **Madame Yvette THEBAUD** fait un compte rendu succinct de la dernière réunion du Syndicat Départemental de l'Eau.
- **Monsieur Jean-Claude THOMAS** annonce qu'à priori, le bulletin municipal devrait être distribué à partir du 23 Décembre, si tout se passe normalement.

☒ DATES à RETENIR

- **Lundi 19 Décembre à 9h30** : Réunion de la commission "Voirie et Travaux Rurbains" pour la programmation 2012 et étude du projet de lotissement privé "NEGOCIM".
- **Les 14 (20h30), 15 (15h), 28 (20h30), 29 (15h) Janvier et les 4 (20h30) et 5 (15h) Février** : Représentation théâtrale
- **Mardi 17 Janvier à 18h** : Cérémonie des vœux de la communauté de communes "Arc Sud Bretagne" à Muzillac (Salle du Cinéma puis après Salle du Vieux Couvent).
- **Vendredi 20 Janvier à 18h00** : Cérémonie des vœux.
- **Jeudi 26 Janvier à 20h00** : Date probable du prochain conseil municipal.
- **Date non arrêtée** : Accueil des nouveaux arrivants.

La séance est levée à 22h25

Rédacteur : Gérard LE NEVÉ

Fait à NOYAL-MUZILLAC
Le 20 Décembre 2011

Le Maire,
Y. BERNARD

